**SERVICES VÉTÉRIN AIRES NAVAN
A PRÉVU PLUS DE SÉANCES DE FORMATION EN CLASSE POUR LA BIOSÉCURITÉ**

Après le 1er septembre 2019, toutes les validations incluront la **biosécurité** en plus des modules précédents.

Vous constaterez que le module de biosécurité est principalement constitué de PES (Procédure d'exploitation standard). Ce qui est impliqué:

1. Enregistrement des maladies chez les veaux et les vaches

• Les exigences minimales comprennent les dates d'enregistrement et la maladie

• Maladies à enregistrer: avortement, boiterie, mastite, pneumonie diarrhée, décès
(Il peut être très utile d'enregistrer toutes les maladies à la ferme et de surveiller les niveaux sur votre ferme, puis d'établir des points de repère et de concevoir des programmes de prévention)

2. PES de vaccination

3. PES pour l'introduction de nouveaux bovins

4. PES pour le retour du bétail (c'est-à-dire d'une foire)

5. PES pour le contrôle des maladies infectieuses pour les visiteurs réguliers de la ferme (c'est-à-dire la famille, les employés, fournisseurs de services)

6. Signe de biosécurité

7. Questionnaire d'évaluation des risques pour la biosécurité

• Ceci doit être fait avec votre vétérinaire habituel chargé de la santé du troupeau.

La formation en classe sera assurée par l'un de nos conseillers Pro Action. Ces séances de formation en classe ne sont pas obligatoires mais sont fortement recommandées. Ces cours sont gratuits pour vous. Nous avons besoin d’un minimum de 5 # de licences par réunion.

La formation à la ferme sera individuelle et sera assurée par l'un de nos conseillers Pro Action. Il y a un coût associé avec la formation à la ferme. Il sera déduit de votre chèque de lait.

**Nous avons choisi 2 dates pour Pro Action Biosécurité**

 **Août 20, 7 pm, à la clinique - formation en anglais.**

 **Août 28, 1  pm, à la clinique - formation en français.**

S’il vous plait laissez-nous savoir si vous êtes intéresse a participer.

navanservices@bellnet.ca Téléphone: 613-835-2646 Texte: 613-229-6781